

SARL CERP

20 Place Gambetta
62800 Liévin

☎ : 09.61.58.01.69

Agrément : E2506200180 Siret : 989 353 073 000 12



Formation BE avec ou sans code

Objectif : Le permis BE autorise la conduite d'un véhicule attelé d'une remorque, dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg

Pré requis : 18 ans, titulaire du permis B

Validation : Permis de conduite de catégorie BE

Déroulement :

Pour préparer l'examen théorique général (ETG), vous recevrez un lien pour effectuer 50 séries de code en ligne et visionner des cours via l'application PASS ROUSSEAU des Codes Rousseau. Vous aurez accès à toutes nos séances de code en agence à volonté, des cours de code avec formateur sont proposés mensuellement sur les thèmes suivants (dates et inscription préalable pour ces derniers en agence):

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

❖ L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé. L'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen sur le site de l'opérateur et règle la redevance de 30 euros en ligne. Il doit se présenter avec une carte d'identité en cours de validité en code et pratique. L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Vous devez transmettre le résultat favorable par mail à

L'examen pratique :

- Épreuve hors circulation (HC)

L'objectif de l'épreuve HC est de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports et de sécurité liée au chargement et de mécanique. Elle comprend plusieurs exercices : interrogation orale, tests sur les vérifications courantes de sécurité, exercices de maniabilité.

L'épreuve HC ou « plateau » dure 20 minutes et comporte :

- Des vérifications courantes de sécurité
- Un attelage
- Une interrogation orale avec tirage au sort parmi 12 thèmes (fiches oral)
- Un exercice de maniabilité avec une manœuvre en marche arrière entre des piquets
- Un dételage de la remorque attelée

Pendant toute la durée du test de connaissances, l'inspecteur surveille vos gestes et postures. Vous devez porter des gants et le gilet haute visibilité et ne pas avoir de comportements qui pourraient occasionner chutes ou blessures.

Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir un score minimum de 19 points sur 23, sans note éliminatoire et à condition d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

La durée de validité de l'épreuve hors circulation correspond à 3 ans (sous réserve de la validité du code).

Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 3 épreuves en circulation (CIR) pendant 1 an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.

L'épreuve en circulation

Vous devrez obtenir au minimum 17 points sur 27 et ne pas commettre de **faute éliminatoire au permis** pour être admis.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord											
Connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0			
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5			
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1			
Sous-totaux											
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1						
Courtoisie au volant					+1						
Total général											

E : Erreur éliminatoire
 Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
 - La sécurité n'est pas assurée.
 - Il commet une infraction :
 • circulation à gauche sur chaussée à double sens,
 • franchissement d'une ligne continue,
 • circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
 • non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
 • circulation en sens interdit.

Minimum 17 points

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

E : Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction :
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Minimum 17 points

L'épreuve en circulation peut être passée à la suite de l'épreuve plateau (épreuve HC). Elle dure environ 40 minutes et a lieu sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains (1/3 du parcours), routiers, et si possible autoroutiers ou assimilés (2/3 du parcours).

Le déroulement de l'examen comprend les actions suivantes :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- Emprunter des routes droites, négocier des virages.
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération.
- Dépasser et croiser des véhicules en prenant bien en compte la longueur.
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Une phase de conduite en autonomie d'environ 10 minutes permettra également de vous évaluer sur votre capacité à gérer votre itinéraire.

L'expert évaluera vos capacités à **conduire avec remorque** et, tout particulièrement, les compétences ci-dessous :

- Connaissance et maîtrise du véhicule :

Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord

Connaître et utiliser les commandes

Les résultats de l'épreuve pratique ne sont pas directement communiqués par l'inspecteur mais consultables en ligne sur le site de rendez-vous permis 48 heures après l'examen.

En cas de réussite à l'examen, il est possible de télécharger le certificat d'examen du permis de conduire, qui, accompagné d'un titre d'identité, peut servir de permis de conduire pendant quatre mois à partir du jour de l'examen.

L'élève devra au plus vite faire la demande de fabrication de permis sur ANTS .

TARIFS

Permis BE sans code (35 heures de formation) : Coût 800€/ personne

- 10 heures de pratique, formation théorique, 1 accompagnement examen plateau et circulation

Permis BE avec code (durée 70 heures): Coût 880 € / personne

- Séances de code en ligne et en agence, 10 heures de pratique, 1 accompagnement plateau et circulation

Si besoin : 1 Heure supplémentaire 105€ Frais d'accompagnement examen pratique 150€

La formation peut se dérouler sous forme de planning personnalisé et selon les disponibilités du planning.

Le délai de réalisation est de 15 jours.

➤ **Pièces à fournir :**

- 1 E photos d'identité récente aux normes ANTS (photos électroniques)
- Copie recto/verso de la carte d'identité non périmée
- Copie recto/verso du permis de conduire
- Copie de la Journée d'Appel à la Défense si moins de 25 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom du candidat
- (Dernier avis d'impôt ou facture eau, électricité, gaz téléphone moins de 6 mois)
- Si hébergé attestation d'hébergement signée par l'hébergeant et hébergé et copie de la carte d'identité recto/verso de L'hébergeant
- 1 enveloppe de suivi 50g maxi
- 2 timbres postaux

Règlement en 3 ou 4 fois sans frais possible avec la carte bleue, le RIB et carte d'identité

Lieu d'examen pratique : DAINVILLE . L'élève devra se rendre sur le site d'examen par ses propres moyens. (25 kms, 30 minutes)

Amplitude des heures de formation : du lundi au vendredi de 8 à 12h et 13 à 19h (17h en hiver) et le samedi de 8 à 14h.

Amplitude des heures de formation : du lundi au vendredi de 8 à 12h et 13 à 19h (17h en hiver) et le samedi de 8 à 14h. Lieu

de formation : 20 Place Gambetta 62800 Liévin

Local avec WC, machine à café, accueil, salle de pause.

CONTACT : cerpformations@outlook.fr

Tel : 09.61.58.01.69